

Ville de Châteauneuf sur Charente  
Membres en exercice: 27  
Membres présents: 21  
Suffrages exprimés: 25

République Française

Délibération N° 2021-107  
Conseil Municipal du 20 OCTOBRE 2021

**DATE DE CONVOCATION** : 13 octobre 2021

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE- G. MIGNON- M. VILLEGIER –T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER –G. MICHELY –JF CESSAC –K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – E. PISANI – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. CLEMENTEL – S. RAYNAUD – C.RAFIN – S. BUTET.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : MH. AUBINEAU donne pouvoir à G. MICHELY - JP DESLIAS donne pouvoir à W. BOURGEAU - P. ORMECHE donne pouvoir à G. MIGNON – P BERTON donne pouvoir à S. BUTET

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS**: C. BONNEAU – S. DELIMOGE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : S. BUTET

**OBJET : BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N° 3**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2021 par délibération n° 2021-22 du Conseil Municipal du 24 mars 2021,  
Vu la décision modificative n° 1 adoptée par délibération n° 2021-45 du 28 avril 2021,  
Vu la décision modificative n° 2 adoptée par délibération n° 2021-58 du 16 juin 2021,  
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les ajustements nécessaires suite à l'approbation du programme et de l'enveloppe des opérations à venir de l'aménagement du bourg (délibération n° 2021-92 du 22 septembre 2021), ajustements réalisés en fonction des estimations de l'Agence technique Départementale.  
Monsieur le Maire en donne lecture et commente :

Article	Opération	Désignation	Montant
INVESTISSEMENT - Dépenses			
2315	474	Aménagement de bourg - Maitrise d'œuvre	255 800,00 €
			255 800,00 €

Article	Opération	Désignation	Montant
INVESTISSEMENT - Recettes			
1641	-	Emprunt	255 800,00 €
			255 800,00 €

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 25 VOIX POUR** décide :  
- d'adopter les modifications de crédits présentés sous la décision modificative n° 3,  
- de charger Monsieur le Maire de transmettre au Comptable Public la présente délibération pour sa prise en charge.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE